

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 28 mai 2018**

---

Délibération n° 2018 – 28/05/2018 – 10

*Projets internationaux*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 14 mai 2018

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 31 voix pour (unanimité) :**

**les projets internationaux.**

Dijon, le 29 mai 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Alain BONNIN

*P.J. : Compte-rendu de la Commission de la pédagogie du 26 avril 2018  
Tableau des projets internationaux*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu - séance du Jeudi 26 avril 2018

-----

Ouverture de la réunion à 14h10.

**1. Informations générales**

Jean-Jacques BOUTAUD précise aux membres de la Commission de la Pédagogie que le groupe de travail relatif au Référentiel commun des études se réunira le 23 mai 2018 de 10h à 12h (Maison de l'Etudiant). Les travaux seront menés en vue de l'actualisation du RCE pour l'année 2018-2019. Les nouveaux élus étudiants pourront participer s'ils le souhaitent.

Concernant le calendrier des conseils jusqu'en juillet, il faut noter que les deux prochaines Commission de la Formation et de la Vie Universitaire auront lieu les 14 mai et 18 juin 2018 et que les deux Conseils d'Administration se tiendront les 28 mai et 10 juillet. La dernière CP sera organisée le 4 juin 2018.

Jean-Jacques BOUTAUD évoque le projet RITM BFC porté par la COMUE UBFC dans le cadre du PIA 3 « Nouveaux cursus à l'université ». RITM = Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne - Franche-Comté.

Il est notamment prévu la création des Résidences de la Pédagogie, via une décharge/délégation de services accordée au maximum une fois tous les cinq ans par enseignant. Ces Résidences, accompagnées de 2 assises de la pédagogie annuelles et suivies des Biennales de la Pédagogie constitueront un réseau fort d'experts enseignants impliqués dans la dissémination des pratiques, l'accompagnement et la formation de leurs collègues, en appui de l'Accélérateur de la Transformation Pédagogique (ATP-BFC) et des structures existantes de recherche, d'évaluation et d'ingénierie de soutien. Le dispositif phare de cette action consiste à attribuer, sur appel à projets, des décharges de service ou délégations annuelles de 25 à 50 % sur des projets : de recherche - action en pédagogie; de participation à une formation et de mise en place de pédagogie innovante; de mise en place de dispositifs impactant, de production de ressources, de modules d'autoformation à destination des enseignants.

Huit résidences de la pédagogie devraient être mises en place à partir de janvier 2019, sur AAP.

**2. Projets internationaux en lien avec le Pôle International**

Bernhard ALTHEIM présente les **11 projets** aux membres de la Commission de la Pédagogie. Il précise que les accords Erasmus saisis sur l'application informatique NUXEO sont précisés dans la troisième page du document récapitulatif.

➤ **9 projets d'échange non diplômants :**

**1/ ALGERIE - Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO) -UFR Sciences et Techniques - El-Bay BOURENNANE**

Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'organiser des stages pour les étudiants de niveau Master 2 dans les labos des deux universités, de mettre en place des co-directions et des co-tutelles de thèse et de répondre aux appels d'offre France-Algérie (par ex. PHC Tassili, Profas C+, PRIMA, ...).

**2/ CANADA - Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) - Pôle Culture /Mission Culture Scientifique - Lionel MAILLOT**

Nouvel accord pour la mise en place d'un projet Experimentarium à l'UQTR par l'équipe de la mission scientifique de l'uB. Le projet vise à former des doctorants de l'UQTR à la vulgarisation de leurs travaux de recherche, à mettre en place des journées de rencontre avec différents publics et à former des formateurs, constitués de professeurs de l'UQTR et habilités par le réseau des Experimentarium.

**3/ CHINE - Chinese University of Hong Kong (CUHK) - UFR Sciences et Techniques - Claude GROS**

Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'organiser des séjours de recherche pour des étudiants de niveaux M et D dans l'établissement partenaire.

**4/ JAPON - Chiba University – ESIREM - UFR Sciences et Techniques - Sami FERDJANI - Jean-Marc SIMON**

Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'organiser des séjours d'étude et de recherche pour des étudiants de niveaux M et D dans les domaines chimie et physique dans l'établissement partenaire.

**5/ JAPON - Saga University – ESIREM - UFR Langues et Communication - Wahabou ABDOU, Sylvie MARCHENOIR**

Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'échanger des étudiants dans la limite d'une durée de 6 semestres au total par année académique. La référence est bien le semestre.

**6/ MAROC - Université Hassan II (Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique – ENSEM) – ISAT - Béatrice LAY**

Renouvellement de la 1ère annexe de l'accord-cadre avec l'Université Hassan II qui permet à l'ISAT de placer, avec l'aide de l'ENSEM, des étudiants en stage dans des entreprises du secteur automobile/transport au Maroc. En contrepartie, l'ISAT accueille des étudiants de l'ENSEM dans le cadre de ses formations d'ingénieur.

**7/ ROYAUME UNI - Anglia Ruskin University – Cambridge - UFR Droit, Sciences économique et politique - Philippe ICARD, Philippe WINCKEL**

Renouvellement d'un accord qui permet aux étudiants de l'uB ayant terminé une formation de niveau M2 de l'UFR Droit et Science Politique d'intégrer différentes formations de type « LLM » de l'Université Anglia Ruskin et de profiter d'une réduction de 1000 £ de frais d'inscription sur place. *LLM est l'acronyme de la formule latine « Legum Magister » (l'acronyme d'un mot au pluriel est la première lettre redoublée de ce mot en latin)*

**8/ SUISSE - Università de la Svizzera Italiana (Lugano)**

Renouvellement du protocole d'échange mis en place en 2014, suite à la suspension de la participation de la Suisse au programme Erasmus +, en réaction au référendum helvétique du 9 février 2014 qui mettait en question le principe de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Ce protocole d'échange permet aux deux universités de continuer l'échange d'étudiants en dehors du programme Erasmus +.

**9/ USA - Tennessee Tech University (TTU) – ISAT - Béatrice LAY**

Renouvellement d'un accord d'échange basé sur le principe de la réciprocité : l'ISAT peut envoyer des étudiants en exonération des frais d'inscription à la TTU si la TTU envoie le même nombre d'étudiants à l'ISAT. Sinon les étudiants doivent payer des frais d'inscription à l'université partenaire. Dans ce cas, les étudiants de l'uB profitent du même montant que les étudiants américains du Tennessee

➤ **1 projet d'échange diplômant :**

**10/ CANADA - Ecole de Technologie Supérieure (ETS), Montréal – ISAT - Béatrice LAY**

Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux étudiants de l'ISAT d'obtenir un double diplôme franco-canadien :

- Le diplôme d'ingénieur de l'ISAT
- La Maîtrise en Sciences Appliquées ou la Maîtrise en Ingénierie de l'ETS

➤ **1 annexe financière**

**11/ USA - College of the Holy Cross - UFR Langues et Communication - Christelle Serée -Chaussinand**

Annexe financière 2017/18 à la convention de coopération entre l'uB et le College of the Holy Cross, validée par le CA de l'uB et en vigueur jusqu'en 2021/22.

Cette annexe financière détaille les différents services que l'uB offre à 3 étudiants du College of the Holy Cross au titre de l'année 2017/18, ainsi que la contrepartie en Euro que le College of the Holy Cross doit verser à l'uB pour chacun de ces services. Le montant global est de 9 877,80 €.

<b>observ ations</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
--------------------------	-------------------------------------------------

**3. Présentation du dispositif AGIL (Approche Globale de l'Intégration en Licence)**

Jean-Jacques BOUTAUD rappelle que le dispositif AGIL sera déployé à l'Université de Bourgogne à la rentrée 2018 pour les candidats sur Parcoursup admis en OUI-SI. Il correspond à un dispositif de type 2, c'est-à-dire qu'il implique un allongement de la durée de licence.

Pour rappel, deux catégories de dispositifs sont identifiées par la Loi Orientation et Réussite des étudiants :

Catégorie 1 : remédiation sans incidence sur la durée de la licence

Catégorie 2 : remédiation impliquant l'allongement de la durée de la licence

**Les grands principes :**

Architecture commune pour tous les parcours personnalisés proposés aux étudiants admis en OUI-SI

Inscription dans la formation choisie (quelques UE fondamentales de la formation seront suivies dès la 1ère année à l'université)

Inscription à des modules de remédiation transversaux et disciplinaires

Parrainage systématique par un étudiant de L3

Signature d'un contrat d'études et suivi pédagogique régulier par responsable de formation

**Modules socles de Licence :**

Pour garantir sa motivation et sa bonne intégration à l'université, l'étudiant admis en OUI-SI suit quelques modules socles de licence (choisis par les responsables de la formation).

L'étudiant peut donc, dès sa première année à l'université, cumuler des crédits ECTS de L1.

**Remédiation :**

La part cumulée de la remédiation disciplinaire et transversale ne dépassera pas 40% du volume horaire total de l'année, soit environ 200h qui pourront se répartir, selon les formations, de la manière suivante :

80h à 120h de remédiation disciplinaire. 80h à 120h de remédiation transversale.

La remédiation disciplinaire est décidée formation par formation.

### **Remédiation transversale :**

Module « Orientation » (PFVU – Rectorat)

Module « Accueil à l'université »

Méthodes de travail / organisation ; prise de notes ; recherche documentaire, etc.

Modules « Pratiques du français »

4 modules différents disponibles au S1 et au S2 : module 1 « Orthographe/grammaire/syntaxe » (18 HTD), module 2 « Argumenter » (12 HTD), module 3 « Comprendre et analyser – SHS » (12 HTD), module 4 « Comprendre et analyser – Sciences expérimentales » (12 HTD).

Module Langue vivante

36 HTD chaque semestre consistant en 18 HTD de cours par niveau (test de positionnement au démarrage) et 18H d'autoformation au Centre de Langues sous la supervision d'un tuteur

Module Mathématiques

Module 1 « Mathématiques SHS » et module 2 « Mathématiques – Sciences expérimentales » à raison de 36 HTD (?) par semestre.

Aucun crédit ECTS acquis grâce aux modules de remédiation mais attestation de suivi et de validation de compétences acquises à la fin du parcours AGIL.

Modalités d'évaluation dans les modules de remédiation: évaluation en CC.

Contrôle d'assiduité systématique dans les modules de remédiation.

Collaboration avec des enseignants du secondaire sur les modules de remédiation.

### **Le financement :**

L'Université a reçu un courrier le 12 avril annonçant 141 000 euros + 35 000 euros (investissement pédagogique) pour 2018 (4 mois) et 423 000 euros pour 2019 (année pleine)

La discussion s'engage sur les effectifs possibles de « OUI SI ». Compte tenu des incertitudes sur le financement il y a quelques mois, le contingent envisagé était assez limité. Il devrait être revu à la hausse afin d'adapter au mieux le dispositif à la rentrée 2018.

La valorisation de ce parcours « OUI SI » est bien sûr envisagée mais aucun crédit ECTS ne pourra être attribué. Le Directeur des études devra veiller à l'assiduité.

Il y a une prise de risque sur la mise en place de ce dispositif et il y aura une évaluation une fois l'année 2018-2019 écoulée.

L'idée est de pouvoir également impliquer les étudiants parrains avec la signature d'un contrat pédagogique. Dans ce cadre, la reconnaissance de la valorisation de l'engagement étudiant pourra être mise en place.

La question du suivi de ces étudiants « OUI SI » est posée. Lors des différentes discussions avec les composantes, l'idée de l'inclusion a émergé. Il n'est pas question de « stigmatiser » les étudiants qui intégreront une Licence en « OUI SI ».

Claire CACHIA demande si compte tenu du temps « libre » dont disposeront ces étudiants, il est envisageable de leur faire passer des certifications telles que le C2i.

Jean-Jacques BOUTAUD précise que ce n'est pas l'idée. Le système qui sera mis en place sera évidemment perfectible. On débute avec un dispositif qui sera adapté au vu du retour d'expérience.

Il est précisé que les étudiants en réorientation auront accès aux « OUI SI » puisqu'ils passent également par Parcoursup.

#### 4. Information sur deux appels à projets 2018 de la Région Bourgogne Franche Comté : Equipements pédagogiques et numériques et Vie étudiante

Muriel HENRY, Directrice du Pôle Formation et Vie Universitaire, présente le dossier en séance. Elle précise que la Région Bourgogne Franche Comté a lancé cette année différents appels à projets. Tous les établissements d'enseignement supérieur régionaux sont concernés. L'avis de la COMUE UBFC est sollicité sur tous les projets et doit être joint au dossier saisi sur la plateforme dédiée (OLGA). Les modalités de réponse à ces appels à projets sont nouvelles et il a fallu s'organiser rapidement en interne pour gérer ce dossier de manière efficace.

##### 1/ appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques 2018 »

- enveloppe de 600 K€, 50 % du financement
- acquisitions d'équipements pédagogiques et numériques, logiciels, leur mise en réseau
- mutualisation ou coopération entre établissements (agrosup)
- une fiche action par projet : caractéristiques, calendrier, évaluation

Les projets déposés par l'Université de Bourgogne sont notamment liés aux équipements de visioconférence, équipement en wifi (bornes...), systèmes de télé-présence mobile, dalles interactives, remplacement de PC, systèmes de captation de cours, achat de licences campus pack office Microsoft, investissement dans l'audiovisuel...

##### 2/ Appel à projets « vie étudiante 2018 »

Enveloppe de 600 K€, 100 % du financement

Les projets sont liés à la vie étudiante (amélioration des conditions de vie, renforcement de l'accès aux études supérieures et l'égalité des chances, attractivité...) et doivent être en cohérence avec le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) et les priorités du SDVE (Schéma Directeur de la Vie Etudiante). Voici ci-dessous la liste des projets déposés :

Projet	Objet	subvention demandée
tutorat d'accueil -PFVU	accueil des primo-entrants et suivi 1er trimestre	31020
campus days-PFVU	journées d'intégration	26680
ambassadeurs lycées - PFVU	étudiants ambassadeurs orientation	25500
DU ICI-IUT Creusot	cursus fondé sur une pédagogie par projet	15000
Pole international	Journées d'accueil étudiants en mobilité entrante	
	Semaine de la mobilité internationale	4570
ASUB	projet annuel de l'association	23388
ADEXPRA -radio campus	activité annuelle de l'association	25000
Epi'campus	activité annuelle de l'association	4134
Isatech	activités annuelles	30000
STAPS	financement de tablettes (égalité des chances)	4000
ESIREM	tutorat auprès des lycéens	2000
pole documentation	équipement de 50 places de travail	7284
SUAPS	tapis de sol salle de combat	3978

	financement des déplacements des formations co-	
Formations co-habilitées	habilités	36000
IUT Chalon	aide à la mobilité internationale	17000
UFR Lettres	Du migrants	12000
	total	267554

3/ Appel à projets « partenariats, attractivité et vie étudiante »

Il vise toute autre demande qui n'entre pas dans les deux premiers appels à projets.

**Calendrier :** envoi à la Comue : le 19 mars 2018 (18h) ; examen par le CAC de la Comue : le 28 mars 2018  
Avis de la Comue : le 4 avril 2018 porté sur la fiche ; dépôt avec l'avis de la Comue sur OLGA : le 22 avril 2018  
Décision de la Région : le 09 juillet 2018.

L'Université sera donc fixée en juillet sur les projets retenus. Une information sera faite en CFVU le 14 mai. Compte tenu du calendrier fixé par la Région, les projets ont été présentés au Conseil d'Administration UB du 26 mars afin que la délibération puisse être jointe au dossier déposé sur la plateforme.

## 5. Diplômes d'Université

Jean-Jacques BOUTAUD invite les porteurs de projets à présenter leurs dossiers en séance

### ➤ UFR DSEP : création du DU Préparation aux Grandes Ecoles du Droit (GED)

Emmanuelle JUEN et Géraldine MAUGAIN présentent le projet de création d'un DU GED aux membres de la CP. Elles expliquent que partant du constat de l'échec significatif des étudiants aux différents concours d'entrée aux Grandes Ecoles du droit, il est apparu nécessaire de proposer un parcours spécifique visant à accompagner, dès la première année de droit, des étudiants nourrissant l'ambition d'intégrer ces Ecoles.

Il s'agit d'offrir à un effectif réduit d'étudiants la possibilité de renforcer leurs connaissances par le biais de séminaires complémentaires et de s'exercer aux différentes épreuves des concours dans le cadre de travaux dirigés. Le parcours « Prépa aux Grandes écoles du droit » (Prépa GED) propose aux étudiants de Licence une formation approfondie centrée sur les concours de certaines grandes écoles, en particulier celles portant spécifiquement sur les métiers du service public de la justice (Ecole Nationale de la Magistrature ; Ecole Nationale des Greffes ; Centre Régional Formation Professionnelle des Avocats).

La formation est dispensée sur les trois années de la licence droit. Les étudiants suivront 12 heures de séminaires (CM) et 15h de travaux dirigés (TD) par semestre. Pour chaque semestre : 6 séminaires de 2 heures sur une thématique transversale entre le programme de l'année de licence et le programme des concours ; 10 séances de 1h30 de TD sur la pratique des exercices juridiques écrits (dissertation, cas pratique, commentaire d'arrêt, commentaire d'articles...) et oraux (par le biais de khôlles). Cela fait en tout 198h TD qui s'ajoutent à la Licence classique. L'effectif pourra varier de 20 à 60 étudiants entre 2018 et 2021.

Le coût est de zéro pour l'étudiant. Le financement se fera via les reliquats de formation continue. C'est bien le format d'une Prépa donc cela implique du travail pour les étudiants. L'idée est de garder les étudiants pour qu'ils ne partent pas vers d'autres universités. Il y a un travail en coopération avec l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) pour les étudiants qui entrent en Master. C'est un très beau projet qu'il faut soutenir, conclut Jean-Jacques BOUTAUD.

➤ **UFR STAPS : modification du DU ESAPS**

Laurent JAILLET, ingénieur du SEFCA, présente le dossier du DU ESAPS. Il rappelle que cette formation a été mise en place avec l'ARS suite à l'évolution de la Loi Sport et Santé. Les modifications concernant les coefficients, les modalités de validation d'acquis professionnels et personnels et de poursuite d'études.

➤ **IUT Dijon-Auxerre : création de 4 DU en anglais**

Franck MARZANI présente le dossier en séance. Il évoque les motivations ayant conduit à construire ces 4 DU en anglais. Il s'agit ainsi de : réduire la disparité flux sortant / flux entrant avec nos partenaires étrangers ; proposer une ouverture vers l'international à nos étudiants hors stages/S4/DUETI ; développer une offre de formation en anglais ; promotion de la mobilité internationale ; interculturalité. Qui est prêt à basculer en anglais ? Il s'agirait d'inclure une mixité des étudiants dans les groupes TD. Des sondages ont été faits auprès des étudiants, qui sont assez volontaires pour cela. Il y aura du contrôle continu, avec des enseignements en version française et anglaise .

Le champ de la formation supérieure est un marché mondial qui a doublé entre 2000 et 2010. Réflexions / Echanges ont eu lieu entre les Responsables RI des départements de l'IUT. Expériences existantes : Dpts Info (IUT Toulouse Blagnac, IUT Bordeaux, IUT Orléans) ; L2 Electronique (Univ. P. Sabatier, Toulouse).

Il y a une pertinence à proposer une offre au niveau de l'IUT, qui a une force de frappe accrue. Il y a des possibilités de parcours thématiques. L'impact sera très faible, voire nul sur les effectifs « ParcoursSup ».

Format retenu : liste d'enseignements (modules) pouvant être donnés en anglais ; recensement département par département ; sur la base du volontariat ; construit sur l'existant (PPN)

Impact sur ces modules : CM : support écrit en anglais et oral en français ; TD/TP : 1 groupe en anglais intégrant les étudiants étrangers et complété par des étudiants français volontaires ; regrouper les modules en thèmes.

4 parcours à choix multiple, avec obligation d'intégrer un ou des modules « Culture » ; 49 modules proposés lors du semestre d'automne ; 37 modules proposés lors du semestre de printemps ; 1 parcours figé : ITEM

Soutien en anglais : formation à l'anglais par les professeurs d'anglais pour les professeurs de spécialité ; structuration de la prise de parole. Petits groupes au printemps 2018 : aide à la relecture et correction des supports, individualisée, retour d'expérience par petits groupes début 2019.

Modalités de mise en place de cette offre de formation, cadre :



Étudiants issus d'universités avec accord ; aucun frais d'inscription ; délivrance d'ECTS ; parcours sur 1 semestre (automne ou printemps) ou 2 semestres

Étudiants issus d'universités sans accord : frais d'inscription : 1500 € / semestre (correspond à 150 – 200 heures) ; DU (équivalent à 60 ECTS sur l'année)

Choix du parcours : accord tripartite entre le projet de l'étudiant - adéquation avec la filière de l'université partenaire - prérequis et contraintes organisationnelles de IUT

Calendrier 2018 : réception des candidatures avant fin avril ; notification aux candidats avant le 15 mai ; contrainte MobilityOnLine. Connaissance du flux au printemps pour une meilleure gestion du flux global par les départements.

Les étudiants vont signer un Learning Agreement. Il y aura une validation des prérequis par l'Université.

Une alerte est faite sur l'attribution de crédits ECTS dans le cadre d'un DU : ce n'est pas possible en ce sens qu'un DU n'est pas un diplôme national. Les ECTS ont un sens dans le cadre du LMD.

Les étudiants ont des cours de français dans la partie culture et pourraient s'inscrire dans un semestre de FLE (CIEF) s'ils le souhaitent. L'idée est aussi de pouvoir constituer des binômes entre deux étudiants français et étrangers.

Claire CACHIA demande si un stage est prévu. Frank MARZANI le confirme. Les stages seront possibles en entreprise ou en laboratoire de Recherche.

<b>observ ations</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
--------------------------	-------------------------------------------------

#### ➤ **IUT Le Creusot : création du DU ICI # 4.0**

Olivier LALIGANT, Directeur de l'IUT Le Creusot, présente le projet en séance. En s'appuyant sur l'expérimentation du DU #ICI (Initiative, se Construire, Innovation), l'IUT du Creusot et le Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie Technologique Innovante et Performante » proposent un nouveau cursus pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur à travers une pédagogie exclusivement par projet. Sur une durée d'un an, les étudiants choisissent et conduisent un projet individuel dans une démarche collaborative collective.

Après le bac, ou plus tard dans son parcours universitaire, ce DU est une année exploratoire pour ...

- se connaître, dévoiler son potentiel, libérer ses talents, appréhender le monde socio-économique, développer des compétences sociales et de gestion de projet, confirmer son choix d'orientation à travers un projet personnel ou d'entreprise.

Durée : 9 mois de septembre 2018 à juin 2019. Formation initiale, validation équivalente à 60 ECTS, effectifs attendus : 24 étudiants. Objectifs :

- Favoriser la réussite des jeunes et l'accès à l'enseignement supérieur à travers la pédagogie par projet ;

- Renforcer l'égalité des chances en proposant une alternative pédagogique différenciée ;
- Développer chez les étudiants des compétences sociales et le savoir-être à travers des relations soutenues, sur le long terme, avec le monde économique ;
- Faire monter en compétences les étudiants dans les domaines numériques et langues vivantes en lien avec le développement de projet ;
- Conforter la réussite des étudiants dans cette implication projet en leur confiant une mission d'animation dans le « Parcours Avenir » des élèves en collèges et lycées (approche projet en collaboration avec le campus des métiers et des qualifications « Industrie Technologique Innovante et Performante ») ;
- Intensifier les réseaux étudiants-enseignants-entreprises à travers des collaborations avec les autres formations dans des projets au long terme ;
- Anticiper les mutations technologiques et les besoins en nouvelles compétences et former des jeunes capables de s'adapter en permanence.

Public : candidats majeurs, aux profils variés

- Bacheliers ou étudiants qui ont envie d'une année tremplin pour développer leur projet et mieux préparer leur orientation ;
- Etudiants ou adultes ayant interrompu leurs études depuis moins de deux ans qui souhaitent rebondir de manière agile dans leur carrière.

Un lieu dédié à la formation de type « Learning Lab » et des ressources accessibles chaque jour.

L'année est centrée sur l'étudiant qui bénéficie d'un « espace-temps » pour mener un projet et cheminer vers l'innovation :

- Un projet personnel choisi autour de ses passions, ses talents ou un projet d'entreprise autour d'une problématique industrielle.

Pour qui ? Où ? Comment ? Pratique pédagogique : temps de travail en autonomie ; Accompagnement par un animateur (pédagogie projet en individuel ou collectif) ; Modules à la carte s'appuyant sur l'existant (MOOC, modules DUT-Licence Professionnelle, ateliers en Fablab, visites d'entreprises, pitch d'entrepreneurs, ...) ; modules autour du numérique, communication, langues, culture d'entreprise ; temps d'animation et/ou vulgarisation scientifique auprès de jeunes collégiens / lycéens ; présentations régulières de l'avancement des travaux/projets individuels et/ou collectifs ; une équipe pédagogique disponible, un accès à un réseau de partenaires, une collaboration avec des entreprises ; un stage facultatif en entreprise en France ou à l'international de 6 à 12 semaines en fin d'année.

A l'issue de la formation, les étudiants auront développé des capacités à :

S'approprier le processus de management de projet : identifier et valoriser ses compétences et ses talents : qui je suis, ce que je connais ; identifier et développer son réseau relationnel : qui je connais ; créer des opportunités, développer une idée, un projet ; mobiliser et impliquer des parties prenantes dans son projet ; identifier les risques et les pertes acceptables ; réviser ses buts et ses ressources : ce que je peux faire ; rebondir sur ses revers et ses erreurs.

Dialoguer avec l'environnement :

- Faire "avec" l'incertitude
- Construire un projet "soutenable" (3 piliers de la soutenabilité : économique, social, environnemental)
- Envisager le développement de projet avec un regard critique et responsable des effets engendrés dans la société
- Maîtriser des techniques d'expression, écrites et orales, dans deux langues étudiées
- S'initier à des outils et méthodes pédagogiques actives pour animer, vulgariser, fédérer un groupe
- Mobiliser des compétences numériques dans le but de : s'organiser collectivement dans la gestion d'un projet et communiquer sur son projet

L'effectif prévu est de 24 étudiants. Le volume horaire se répartira ainsi : 150 heures de temps de travail en autonomie ; 150 heures accompagnées par un animateur (pédagogie projet en individuel ou collectif) ; 150 heures de modules à la carte (MOOC, modules DUT-Licence Professionnelle, ateliers en fablab, visites d'entreprises, pitch d'entrepreneurs, ...) ; 50 heures TD : numérique, communication, langues, culture d'entreprise ; 50 heures d'animation et/ou vulgarisation scientifique auprès de jeunes collégiens / lycéens. Les frais d'inscription seront ceux applicables en Licence (184€). Le budget s'équilibre avec les subventions.

Pendant les temps de travail « accompagné », des présentations régulières de l'avancement des travaux/projets individuels et/ou collectifs sont organisées. Une équipe pédagogique, un réseau de partenaires et d'entreprises sont disponibles à la demande. Un lieu est dédié à la formation de type Learning Lab et des ressources sont accessibles chaque jour pour les porteurs de projet.

Olivier LALIGANT précise qu'il y a une vingtaine d'inscrits actuellement dans le DU ICI#. On ajoute des modules pour les intégrer dans le projet. Ce nouveau DU vise la conception de sites Web, la programmation, des cours en langue anglaise. Il y a un fort soutien de la communauté urbaine. Une collaboration avec Michelin est envisagée compte tenu de l'évolution de l'entreprise par rapport à l'environnement.

S'agissant de l'attribution d'ECTS, il est rappelé que celle-ci n'a de sens que dans le cadre des diplômes nationaux et non pour les diplômes d'établissement type DU.

<b>obser vation</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
-------------------------	-------------------------------------------------

## 6. Diplômes nationaux

### ➤ IUT Le Creusot : ouverture à l'alternance de la LP Production Industrielle Conception et Production Aéronautique

Marc BOULÉ présente le dossier aux membres de la CP. Il précise que l'intitulé actuel est Métiers de l'Industrie : industrie aéronautique parcours Conception et industrialisation. Celui-ci va évoluer vers « parcours Conception et production aéronautique ». Elle a été créée à la demande des industriels et compte 385 diplômés depuis 2003. En 2017, l'IUT a reçu 130 candidatures pour 14 à 28 places. Il y a une forte reconnaissance du secteur. Cette LP est très attractive. Le passage en alternance (contrat de

professionnalisation) en 2018/2019 est la suite logique. Le public est constitué d'étudiants de DUT ou BTS à dominante mécanique. L'insertion dans la vie active est de 80% après l'obtention du diplôme. Le calendrier est basé sur 15 semaines d'enseignement à l'IUT en alternance 1mois / 1mois de septembre à mars. Il y a présence dans l'entreprise en continu de mars à septembre (permettant une disponibilité sur les projets longs). La formation sera mixte : FI et FC. Les frais de formation en contrat de professionnalisation seront de 6300 € (450h x 14€/h). La LP compte 450 h de formation plus 37 semaines de stage (+75h projet).

Dans le cadre de cette LP, les étudiants vont acquérir des connaissances générales dans le domaine aéronautique et spatial et maîtriser les outils et méthodes : CAO, FAO, matériaux composites, mise en œuvre de machines, méthode d'organisation de la production. Pour les 6 premières UE, 30% des enseignements sont assurés par des professionnels de l'aéronautique tels que Airbus, Snecma, Air-France...

Il est précisé que certaines entreprises œuvrent pour la mixité. Les terrains de stage sont généralement très loin du Creusot donc le calendrier est adapté.

Muriel HENRY évoque la réflexion autour du logement étudiant au Creusot pour les étudiants et les pistes envisagées avec le CROUS. C'est en effet une question importante qui devient complexe en période de stage pour les alternants.

<b>obser vation</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
-------------------------	-------------------------------------------------

➤ **Composantes : demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2018**

Jean-Jacques BOUTAUD précise que le tableau recense l'ensemble des demandes transmises par les composantes et qui sont passées en amont par leurs conseils. Nous sommes dans l'année du nouveau contrat donc on comprend bien que de nombreux ajustements soient demandés. En majorité, les modifications sont de nature assez formelles. Certaines sont plus impactantes.

Xavier URBAIN signale qu'un problème est rencontré avec l'UFR SVTE concernant le régime des UE transversales. Ces UE bénéficient d'un régime général, établi au niveau de l'établissement et précisé dans le Référentiel commun des études. Il ne peut exister un système propre à une composante pour ces UE. Il faudra que ce problème soit réglé car l'inclusion dans les fiches filières de cette composante de dispositions spécifiques pour les UE transversales n'est pas conforme.

Les étudiants souhaitent revenir sur la demande de l'UFR Sciences et Techniques relative au M1 Informatique en page 2, pour les UE 4.1 ; 4.2 ; 6 « Coeff CT : 2, coeff TP : 1 (actuels CT : 1.5, TP : 1.5) ». L'idée est de passer d'une actuelle répartition moitié/ moitié à 1/3, 2/3. La justification est liée au fait que les étudiants travaillent en binôme et que l'un peut bénéficier du travail de l'autre...Le CT est donc valorisé.

Il faudra demander à la composante ce qu'il en est et lui signaler cette alerte.

<b>obser vation</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
-------------------------	-------------------------------------------------

➤ **UB – IRTESS : fiches filières pour 4 formations (grade Licence)**

Philippe ROPERS, Directeur de l'IRTESS et Magali SEGUIN, Responsable Directrice du pôle filières éducatives et sociales, présentent l'Institut en séance.

Il est ainsi rappelé que l'IRTESS est un Institut régional supérieur du travail éducatif et social créé en tant que tel en 1997, sous statut d'Association sans but lucratif. Il est le seul établissement de référence en Bourgogne, du niveau 5 au niveau 1. Sa Présidente est Dominique BLIN.

11 diplômes d'Etat sont notamment proposés. L'institut emploie 78 personnes dont plus de 40 formateurs ou cadres pédagogiques et fait appel pour remplir ses missions à plus de 400 collaborateurs associés.

L'Institut relève des dispositions des articles 451-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ; à ce titre, il participe au service public de la formation. Il satisfait, pour chaque formation dispensée, aux obligations de déclaration préalable auprès du Représentant de l'Etat dans la Région ; à ce titre, la DRJSCS de Bourgogne assure le contrôle pédagogique de l'institut. Il est agréé par la Région Bourgogne Franche-Comté pour les formations initiales qu'il dispense ; à ce titre, il perçoit une subvention de la Région de Bourgogne Franche-Comté qui finance la formation qualifiante de plus de 600 étudiants chaque année.

Les ressources de l'Institut s'élèvent annuellement à près de 7 000 000 d'euros, constituées pour la moitié de la subvention attribuée par la Région, les autres ressources provenant, pour l'essentiel, des organismes employeurs de travailleurs sociaux en Bourgogne, contribuant au financement de la formation professionnelle. L'institut est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage. Situé à proximité de l'Université de Bourgogne et du complexe hospitalier de Dijon, il est propriétaire de ses locaux, construits en 1967 ; il a bénéficié d'importantes extensions en 1996 et en 2004.

L'Institut fait partie d'un réseau national (UNAFORIS) qui regroupe plus de 80 % des centres de formation en travail social, et qui est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional (ministères, conseils généraux, conseils régionaux).

L'IRTESS assure la formation des travailleurs sociaux tout au long de leur parcours professionnel.

Il dispense des formations adaptées aux évolutions de la société et développe des partenariats avec les employeurs et professionnels du secteur. Il assure une mission d'information et d'animation.

L'Institut mène une politique active en terme de recherche dans le champ éducatif, social et médico-social en tant que pilote du pôle ressource recherche (PREFAS) mais aussi à travers son service étude recherche.

Il dispose également d'un pôle ressource régional VAE et d'un Centre de bilan qui accompagnent environ 200 personnes chaque année dans les 4 départements de la région Bourgogne.

L'IRTESS est habilité par l'Etat et agréé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour assurer une mission de service public dans le cadre de son activité de formation initiale.

Depuis juin 2017, l'IRTESS est certifié OPQF, certificat de qualification professionnelle qui reconnaît le professionnalisme et la qualité d'une structure exerçant une activité de formation professionnelle continue.

Il est signataire de la charte Erasmus, ce qui va lui permettre d'affirmer sa stratégie de développement à l'international.

Magali SEGUIN précise la démarche engagée avec l'Université de Bourgogne depuis le début de cette année universitaire, suite à la parution de l'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation et engageant la réingénierie des diplômes en travail social. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Pôle FVU afin d'évoquer la future convention entre l'IRTESS et l'UB (cf point suivant) et l'actualisation des référentiels de formation. Le calendrier de cette réforme est très contraint et il convient de préciser que les référentiels sont encore en cours d'écriture et peuvent évoluer.

L'idée, compte tenu de l'objectif de cette réforme (délivrer un grade de Licence), a été d'établir des fiches filières pour les 4 diplômes concernés afin que l'on puisse repérer la convergence avec les diplômes de Licence que l'on connaît à l'Ub. Les diplômes concernés sont : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé ; Diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants ; Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ; Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé). Il faut noter que le diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale, qui se prépare en un an, bénéficie d'un report de deux ans et sera donc engagé dans cette réforme à la rentrée 2020 afin que les promotions finissent toutes leur cursus diplômant sur l'année 2020-2021.

Jusqu'à cette réforme, nous étions sur un référentiel à Bac +2 alors que les étudiants de ces diplômes suivent bien un cursus de 3 années. L'insertion professionnelle est très forte pour ces étudiants.

L'attribution du grade de Licence a induit une écriture des fiches filières pour être en corrélation avec les nouveaux référentiels de compétences ainsi que le cahier des charges liés au cadre national des formations (cf arrêtés du 22 janvier 2014).

Compte tenu du fait que les référentiels ne sont pas encore stabilisés (version transitoire), il est prudent de ne pas valider les fiches filières en CFVU dès le mois de mai, mais d'attendre plutôt juin voire septembre.

<b>observ ations</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
--------------------------	-------------------------------------------------

➤ **ESIREM : demande d'ouverture d'un Master parcours International « Sécurité des systèmes numériques » au sein de la mention Informatique**

Albert DIPANDA présente le dossier aux membres de la CP. Il rappelle le contexte : l'ESIREM est une école d'ingénieurs interne à l'Université de Bourgogne créée en 1991 qui délivre deux diplômes d'ingénieurs :

- Le diplôme d'ingénieurs en Matériaux ;
- Le diplôme d'ingénieurs Informatique/Electronique avec trois spécialités : les systèmes embarqués, la sécurité et la qualité des réseaux, l'ingénierie des logiciels et des connaissances.

Après une évaluation en octobre 2015, la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) a émis un avis favorable pour l'accréditation de l'ESIREM à délivrer les diplômes d'ingénieurs pour une durée de 6 ans. Cet avis s'accompagne cependant d'une liste de recommandations. L'ouverture et la notoriété internationale de l'ESIREM ont été notifiées comme étant des faiblesses de l'école et une recommandation spécifique pour l'école et l'université de Bourgogne en a été faite : « Avec le soutien de l'Université : Planifier l'internationalisation de l'école avec des actions concrètes et réalistes ». (cf. Avis CTI Université de Bourgogne/ESIREM - Avis n° 2016/04-03) ».

L'ouverture de ce master international entre dans le plan d'actions que la direction de l'ESIREM a élaboré pour la prise en compte des différentes recommandations de la CTI. Plusieurs objectifs sont visés dans ce projet et sont relatifs à la pédagogie, la stratégie internationale et le financement.

Compte tenu des modalités d'accréditation des masters, la proposition est liée à l'ouverture d'un parcours international « Sécurité des systèmes numériques » au sein de la mention Informatique portée par l'UFR Sciences et techniques. Ce parcours viendrait compléter l'offre de formation actuelle de cette composante et non la concurrencer.

Le public visé n'est pas uniquement constitué des élèves de l'ESIREM.

Il faut également penser à la future implantation de l'École privée ESEO à Dijon. Etoffer l'offre pédagogique dans ce secteur est indispensable et cela permet d'afficher que l'on a une antenne internationale. Le Master sera dispensé en anglais à Dijon mais n'ouvrira que dans deux ans.

L'idée est de développer cette offre au Cameroun dans un premier temps, en lien avec l'École Polytechnique de Yaoundé. Le diplôme étant délocalisé, on peut percevoir des recettes (cout fixé à 3400€).

Ce partenaire local a une très bonne crédibilité sur place et a déjà travaillé avec des universités françaises. Une convention sera établie et suivie par le pôle international de l'UB. Les groupes ne devront pas dépasser 30 étudiants notamment.

Pour information et pour avoir une idée des prix « pratiqués » : les frais d'inscription en seconde au lycée français de Yaoundé sont de 6700€ (+ 2 années à financer jusqu'au Bac donc).

La CTI évaluera ce projet.

Deux documents financiers sont joints au dossier.

En 2018-2019, seul le M1 sera déployé, et ensuite ce sera le cycle plein 2018- 2019 avec M1 et M2. On dédoublera le M2 en anglais à l'UB à compter de 2020. Ce Master est en autofinancement. Les frais mis en place en France le sont sur la base de la circulaire sur les Masters internationaux.

La question du possible rattachement de ce Master en anglais à la COMUE UBFC est posée puisqu'il pourrait être en lien avec l'un des axes ISITE. Albert DIPANDA précise que ce n'est pas du tout envisagé.

obser  
vation

Les observations seront relayées en CFVU

## 7. Conventions pédagogiques

### ➤ **Université de Bourgogne et IRTESS : convention relative à la collation du grade de Licence pour les formations de niveau II du travail social**

Philippe ROPERS précise que l'objet de la convention de partenariat entre l'IRTESS et l'Université de Bourgogne est la collation du grade de Licence pour les formations de niveau II du travail social, conformément à l'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation. Il s'agit de la mise en œuvre de formations au grade de Licence pour les 4 diplômes suivants : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé ; Diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants ; Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ; Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé. La collaboration entre l'IRTESS et l'UB est ancienne et a permis de s'engager très positivement dans cette démarche d'attribution du grade de Licence. Les référentiels des diplômes sont encore en évolution. Des enseignements universitaires devront s'intégrer dans les programmes pédagogiques de ces 4 diplômes, ainsi que la convention le prévoit.

Il faut préciser que compte tenu du calendrier d'accréditation de l'IRTESS (date de dépôt fixée au 2 mai 2018), cette convention a été présentée au Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 24 avril 2018. Il était en effet nécessaire qu'une délibération du CA soit jointe au dossier.

➤ **Université de Bourgogne et AgroSUP Dijon : convention relatives aux modalités de coopération dans le domaine de la formation et notamment pour les formations co-accréditées**

Jean-Jacques BOUTAUD précise qu'il existait déjà une convention entre l'université de Bourgogne et AgroSUP Dijon pour l'offre de formation habilitée de 2012 à 2017. Compte tenu du nouveau contrat, cette convention doit être renouvelée. Compte tenu du temps nécessaire pour la révision de cette convention, un avenant a été signé afin qu'elle soit prolongée jusqu'au 31 août 2018. La présente convention a vocation à s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Nathalie PRUDON-DESGOUTTES, Directrice de la Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante à AgroSUP Dijon, ne peut être présente aujourd'hui mais elle a transmis des éléments par mail. Elle précise que le préambule de la convention explique l'intérêt de notre coopération renforcée, suite à la fusion entre l'ENSBANA (école interne de l'UB jusqu'en 2009) et l'ENESAD. Ainsi, de nombreuses collaborations sont effectives entre les enseignants-chercheurs des 2 établissements et on peut dire que le conventionnement permet de formaliser ces activités et de les valoriser. Le travail engagé s'est fait sur la base de la convention de 2012 qui est très bien construite mais n'a pas été appliquée à la lettre notamment sur le fonctionnement du comité de pilotage annuel. La formation "Cycle préparatoire intégré" a été ajoutée à la convention.

Les grands chapitres sont identiques à 2012 : recrutement (y compris internationaux) - inscription (et doubles inscriptions) - gestion des stages - gestion des examens - Jury de diplôme - Conseil de perfectionnement - Gestion administrative et financière et concernent les formations co-accréditées.

Les points communication - accès aux données et les éléments relatifs à la soutenabilité ont été introduits.

La convention est la "mise en musique" de notre co-accréditation.

Seuls les éléments qu'on a les moyens de suivre ont été indiqués. La convention a été enrichie d'annexes dont celles qui concernent le suivi financier. Elles ont été travaillées avec le pôle pilotage pour pouvoir rendre compte chaque année de la mise en œuvre réelle de nos accords.

Par ailleurs, des conventions spécifiques déclinant la convention générale pourront être signées pour chaque parcours impliquant les 2 établissements.

Une question est posée sur la liste des Masters figurant dans la convention. Il faudrait vérifier qu'ils sont tous cités et selon leur bon rattachement (UB, AgroSUP Dijon, COMUE UBFC).

<b>obs er v a t i o n</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
-------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

La séance est levée à 17h15.

Le Vice-Président de la CFVU

**validé**

Jean-Jacques BOUTAUD



**Projets internationaux - CP du 26 avril 2018 – CFVU 14 mai 2018**

**A. POUR AVIS**

**Projets d'échange non-diplômant**

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	ALGERIE	Université Mouloud Mammeri de Tizi- Ouzou (UMMTO)	UFR Sciences et Techniques	El-Bay BOURENNANE	Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'organiser des stages pour les étudiants de niveau Master 2 dans les labos des deux universités, de mettre en place des co-directions et des co-tutelles de thèse et de répondre aux appels d'offre France-Algérie (par ex. PHC Tassili, Profas C+, PRIMA, ...).
2	CANADA	Université du Québec à Trois- Rivières (UQTR)	Pôle Culture /Mission Culture Scientifique	Lionel MAILLOT	Nouvel accord pour la mise en place d'un projet Experimentarium à l'UQTR par l'équipe de la mission scientifique de l'uB. Le projet vise à former des doctorants de l'UQTR à la vulgarisation de leurs travaux de recherche, à mettre en place des journées de rencontre avec différents publics et à former des formateurs, constitués de professeurs de l'UQTR et habilités par le réseau des Experimentarium.
3	CHINE	Chinese University of Hong Kong (CUHK)	UFR Sciences et Techniques	Claude GROS	Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'organiser des séjours de recherche pour des étudiants de niveaux M et D dans l'établissement partenaire.
4		Chiba University	ESIREM UFR Sciences et Techniques	Sami FERDJANI Jean-Marc SIMON	Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'organiser des séjours d'étude et de recherche pour des étudiants de niveaux M et D dans les domaines chimie et physique dans l'établissement partenaire.
5	JAPON	Saga University	ESIREM  UFR Langues et Communication	Wahabou ABDOU Sylvie MARCHENOIR	Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux deux universités d'échanger des étudiants dans la limite d'une durée de 6 semestres au total par année académique.

6	MAROC	Université Hassan II (Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique – ENSEM)	ISAT	Béatrice LAY	Renouvellement de la 1 <sup>ère</sup> annexe de l'accord-cadre avec l'Université Hassan II qui permet à l'ISAT de placer, avec l'aide de l'ENSEM, des étudiants en stage dans des entreprises du secteur automobile/transport au Maroc. En contrepartie, l'ISAT accueille des étudiants de l'ENSEM dans le cadre de ses formations d'ingénieur.
7	ROYAUME UNI	Anglia Ruskin University - Cambridge	UFR Droit, Sciences économique et politique	Philippe ICARD Philippe WINCKEL	Renouvellement d'un accord qui permet aux étudiants de l'uB ayant terminé une formation de niveau M2 de l'UFR Droit et Science Politique d'intégrer différentes formations de type « LLM » de l'Université Anglia Ruskin et de profiter d'une réduction de 1000 £ de frais d'inscription sur place.
8	SUISSE	Università de la Svizzera Italiana (Lugano)			Renouvellement du protocole d'échange mis en place en 2014, suite à la suspension de la participation de la Suisse au programme Erasmus +, en réaction au référendum helvétique du 9 février 2014 qui mettait en question le principe de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Ce protocole d'échange permet aux deux universités de continuer l'échange d'étudiants en dehors du programme Erasmus +.
9	USA	Tennessee Tech University (TTU)	ISAT	Béatrice LAY	Renouvellement d'un accord d'échange basé sur le principe de la réciprocité : l'ISAT peut envoyer des étudiants en exonération des frais d'inscription à la TTU si la TTU envoie le même nombre d'étudiants à l'ISAT. Sinon les étudiants doivent payer des frais d'inscription à l'université partenaire. Dans ce cas, les étudiants de l'uB profitent du même montant que les étudiants américains du Tennessee.

### Projet d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
10	CANADA	Ecole de Technologie Supérieure (ETS), Montréal	ISAT	Béatrice LAY	Mise en place d'un nouvel accord qui permet aux étudiants de l'ISAT d'obtenir un double diplôme franco-canadien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le diplôme d'ingénieur de l'ISAT</li> <li>- La Maîtrise en Sciences Appliquées ou la Maîtrise en Ingénierie de l'ETS</li> </ul>

## Annexe financière

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
11	USA	College of the Holy Cross	UFR Langues et Communication	Christelle Serée - Chaussinand	Annexe financière 2017/18 à la convention de coopération entre l'uB et le College of the Holy Cross, validée par le CA de l'uB et en vigueur jusqu'en 2021/22.  Cette annexe financière détaille les différents services que l'uB offre à 3 étudiants du College of the Holy Cross au titre de l'année 2017/18, ainsi que la contrepartie en Euro que le College of the Holy Cross doit verser à l'uB pour chacun de ces services. Le montant global est de 9 877,80 €.

## B. ACCORDS ERASMUS+ POUR COMPTE-RENDU

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
12	ALLEMAGNE	Humboldt-Universität zu Berlin	UFR SVTE	Benoit POINSSOT	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Licence + Master) et enseignantes dans le domaine de la biologie.
13	BELGIQUE	Haute Ecole De la Province de Liège	IUT Dijon-Auxerre	Rémi MONTESIN	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (DUT GC-CD) et enseignantes dans le domaine du génie civil.
14	HONGRIE	Eötvös Loránd University	UFR Sciences Humaines	Ariana ESPOSITO	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Licence + Master) et enseignantes dans le domaine de l'archéologie.
15	REPUBLIQUE TCHEQUE	Czech University of Life Sciences Prague	IUT Dijon-Auxerre	Carine LUANGSAY	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (DUT GACO) et enseignantes dans le domaine de l'administration.